

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 11^e jour du mois de décembre 2023, à 19 :30 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard,	conseiller district #1
Mme Amélie Audet,	conseillère district #2
M. Cyrille Dufour,	conseiller district #3
Mme Nathalie Pedneault,	conseillère district #4
Mme Andrée-Anne Caron,	conseillère district #6
Mme Carolle Perron,	directrice générale par intérim

Absence : Mme Sophie Limoges, conseillère district #5

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. Ouverture de la séance par le maire :

À 19 :00, le maire préside et après avoir constaté le quorum en vertu de l'article 155 et suivants du Code municipal du Québec, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Résolution 2023-12-372

Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Est acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté aux membres du Conseil :

1. ***OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.***
2. ***LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.***
3. ***ADMINISTRATION :***
 - 3.1. *Présentation des états financiers au 31 décembre 2022 par la firme comptable Mallette;*
 - 3.2. *Adjudication du contrat d'achat d'un camion de déneigement;*
 - 3.3. *Adjudication du contrat d'achat d'une camionnette « Pick Up ».*
4. ***PÉRIODE DE QUESTIONS :***
5. ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

3. Résolution 2023-12-373

Présentation des états financiers au 31 décembre 2022 par la firme comptable Mallette :

CONSIDÉRANT l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers au 31 décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Ambroise ont été audités par la firme Mallette, S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT les rapports de l'auditeur indépendant émis par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. concernant les états financiers et le taux global de taxation réel au 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Cyrille Dufour

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Pedneault

ET ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Ambroise approuvent les états financiers audités au 31 décembre 2022 tels que présentés et indiquant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 48 698\$.

4. Résolution 2023-12-374

Adjudication du contrat d'achat d'un camion de déneigement :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-291 autorisant la direction générale d'aller en appel d'offre sur le site SEAO pour l'achat d'un camion sableur et ses équipements;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions déposées le 28 novembre 2023 à 11 h00 et pour lesquelles un rapport d'analyse a été préparé par le Service des Finances;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Brassard

APPUYÉ PAR Mme Andrée-Anne Caron

ET ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse, soit celle déposée par Camion Avantage au montant de 463 630.94 \$ taxes incluses pour l'achat d'un camion sableur de déneigement, payable par le règlement d'emprunt #2023-20.

5. Résolution 2023-12-375

Adjudication du contrat d'achat d'une camionnette « Pick Up » :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-325 autorisant la direction générale d'aller en appel d'offre sur invitation pour l'achat d'une camionnette « Pick Up » 4 x 4;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les six (6) soumissions déposées le 28 novembre 2023 à 11 h00 et pour lesquelles un rapport d'analyse a été préparé par le Service des Finances;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Pedneault

APPUYÉE PAR M. Cyrille Dufour

ET ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission déposée par Étoile Dodge au montant de 53 607.50 \$ taxes incluses pour l'achat d'une camionnette « Pick Up », 4 x 4, boîte de 8 pieds en remplacement d'un camion loué depuis le printemps et payable par le règlement d'emprunt #2023-20.

6. Période de questions :

Une période de questions est accordée aux citoyens(ennes) de 19 h 15 à 19 h 17.

7. Levée de l'assemblée :

L'assemblée est levée à 19 h 17.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim